

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, et des actifs nets au 1er avril 2024 et 2023 et au 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sassi et associé¹ CPA inc.

Montréal, le 21 mai 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Secrétariat à la jeunesse	236 401	300 000
Ministère de l'Éducation	97 879	105 275
Subventions salariales	21 773	16 036
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	-	(10 000)
Appel à Recycler	49 600	63 150
Services	60 726	60 051
Fondation Chamandy	35 291	78 252
Commandites et dons	52 365	59 256
Intérêts	15 298	16 670
Cotisations	3 050	2 591
	572 383	691 281
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	509 078	417 255
Honoraires professionnels	43 340	103 097
Événements	67 539	79 592
Loyer	22 014	20 909
Déplacements et représentation	7 979	8 098
Frais de bureau	6 209	6 658
Publicité et promotion	2 760	1 242
Formation	2 770	138
Télécommunications	2 238	3 161
Frais bancaires et divers	2 021	662
Amortissement des immobilisations corporelles	1 476	1 805
Cotisations	1 260	293
Assurances	180	1 448
	668 864	644 358
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(96 481)	46 923

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

				2025	2024
	Investis en immobili- sations	Affectés	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	5 370	237 000	257 080	499 450	452 527
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	[*] (1 476)	-	(95 005)	(96 481)	46 923
Utilisations de l'exercice	-	(47 358)	47 358	-	-
SOLDE À LA FIN	3 894	189 642	209 433	402 969	499 450

* Représenté par l'amortissement des immobilisations de 1 476 \$

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**BILAN****31 MARS 2025**

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	41 491	103 119
Compte Avantage entreprise à intérêt quotidien	388 945	478 647
Débiteurs (note 3)	7 571	12 894
Subventions à recevoir	90 640	46 800
Frais payés d'avance	2 423	1 868
	531 070	643 328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	3 912	5 388
	534 982	648 716
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	92 304	89 444
Apports reportés (note 7)	39 709	59 822
	132 013	149 266
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	3 894	5 370
AFFECTÉS (note 10)	189 642	237 000
NON AFFECTÉS	209 433	257 080
	402 969	499 450
	534 982	648 716

Engagement contractuel (note 8)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(96 481)	46 923
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 476	1 804
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	10 000
	(95 005)	58 727
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	(56 325)	(85 661)
	(151 330)	(26 934)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(295 298)	(226 670)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 181)
Disposition des placements	385 000	360 000
	89 702	132 149
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	(61 628)	65 215
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE AU DÉBUT	103 119	37 904
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE À LA FIN	41 491	103 119

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 septembre 1979. C'est un organisme de bienfaisance et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et la qualité de vie;

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Commandites et dons

Les revenus de commandites et dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Services

Les produits de services sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

Cotisations

Les cotisations sont constatées linéairement au cours de la période annuelle attribuable.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens et de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances à payer.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****3. DÉBITEURS**

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	4 368	4 918
Taxes à la consommation	3 203	7 976
	7 571	12 894

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	3 113	1 988	1 125
Matériel informatique	13 931	11 144	2 787
	17 044	13 132	3 912

5. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit d'un montant total autorisé de 25 000 \$ et d'une carte de crédit de 5 000 \$ portant intérêt au taux de 9,95 % renouvelable annuellement. Le crédit bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs, d'une valeur comptable de 7 573 \$. Au 31 mars 2025, la marge de crédit était inutilisée et le solde sur la carte de crédit était de 1 616 \$ (inclus dans les comptes fournisseurs à la note 6).

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	13 197	48 504
Salaires et vacances à payer	54 529	36 535
Subvention à rembourser ^(a)	18 599	-
Sommes à remettre à l'État	5 979	4 405
	92 304	89 444

a) En avril 2025, l'organisme a remboursé une partie d'une subvention non utilisée pendant les années antérieures au Secrétariat à la jeunesse.

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025**

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 mars 2024	Encaisse- ments	Constatés à titre de produits	Solde 31 mars 2025
	\$	\$	\$	\$
Ministère de l'Éducation	49 822	-	49 822	-
Fondation Chamandy				
Écoles vertes	-	55 000	35 291	19 709
Fondation Trottier	10 000	-	10 000	-
Fondation DG - Campus	-	20 000	-	20 000
	59 822	75 000	95 113	39 709

8. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 70 695 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	13 364
2027	23 367
2028	23 834
2029	10 130
	70 695

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****9. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	5 323	(4 908)
Subventions à recevoir	(43 840)	(35 651)
Frais payés d'avance	(555)	(1 438)
Créditeurs	2 859	39 862
Apports reportés	(20 112)	(83 526)
	(56 325)	(85 661)

10. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En mai 2024, le conseil d'administration a résolu de réaffecter rétroactivement 237 000 \$, dont un montant de 92 000 \$ pour la révision des programmes d'ici mars 2026, un montant de 100 000 \$ pour le développement d'une stratégie de financement d'ici le 31 mars 2026 ainsi qu'un montant de 45 000 \$ pour le développement d'une identité visuelle d'ici le 31 mars 2027.

Le tableau suivant présente les variations de chacune des affectations :

	Solde			Solde
	31 mars 2024	Utilisation	Affectation	31 mars 2025
	\$	\$	\$	\$
Planification stratégique				
Révision des programmes	92 000	21 296	-	70 704
Développement stratégie de financement	100 000	26 062	-	73 938
Développement d'une identité visuelle	45 000	-	-	45 000
	237 000	47 358	-	189 642

Ce montant grevé d'une affectation d'origine interne ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et de la subvention à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.